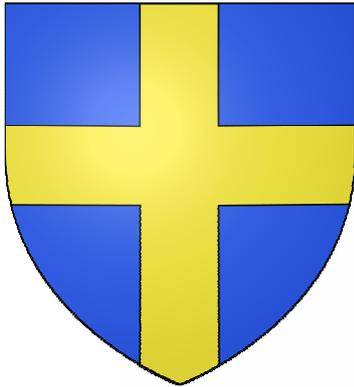
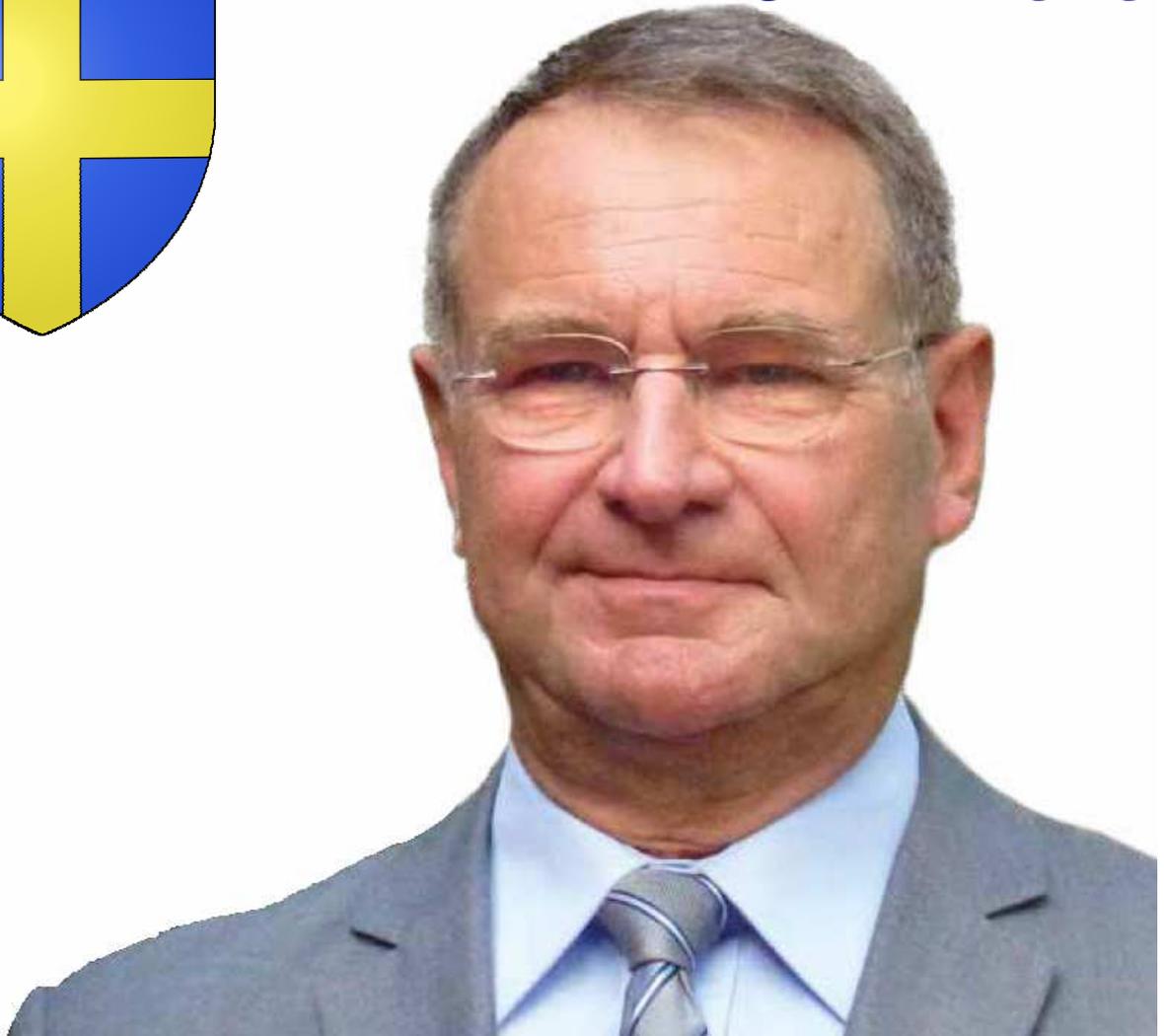


POUR L'ÉCOLE de la maîtrise des savoirs

ELECTIONS MUNICIPALES MARS 2014



Élu Maire, je m'engage



Jean-Yves WAQUET

liste

Toulon Bleu Marine

RBM Rassemblement
Bleu Marine

**FRONT
NATIONAL**



LES COMPÉTENCES MUNICIPALES EN MATIÈRE SCOLAIRE

La commune administre les écoles primaires sur son ressort. Elle prend en charge le budget général, la sectorisation, l'entretien des locaux, la gestion des personnels non enseignants et l'organisation de la restauration. Si elle ne détermine pas les contenus ni les méthodes d'enseignement, elle joue donc un rôle important.

La sélection des intervenants périscolaires

La réforme des rythmes a augmenté le volume des heures périscolaires et, par conséquent, le nombre des intervenants extérieurs dans les écoles primaires. Aux termes de la circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992, annexe 1b, ces intervenants, choisis par le professeur et soumis à l'autorisation du directeur d'école, étaient agréés par l'Inspecteur de l'éducation nationale (IEN).

La réforme en cours a brouillé ce cadre juridique. En effet, vu l'inflation d'activités périscolaires provoquée par la réforme, la commune doit elle-même recruter des intervenants pour remplir les besoins. On peut dire qu'elle les agrée « de fait » pour toutes les activités qui ne rentrent pas dans la catégorie « accueil de loisirs sans « hébergement », c'est-à-dire les plus nombreuses (voir la réponse du Ministère de l'éducation nationale, publiée dans le JO Sénat du 08/08/2013 page 2368). Mais cette nouvelle donne, qui augmente les charges pesant sur les municipalités, étend du même coup leur droit de regard sur le champ périscolaire.

Le choix des sorties scolaires financées par la commune

L'enseignant détermine les thèmes des sorties proposées aux élèves. Il en réfère au directeur d'école, qui transmet à la mairie les requêtes logistiques et budgétaires. Gratuites pour les élèves, c'est-à-dire financées par la commune, les sorties sont obligatoires si elles se déroulent sur le temps scolaire (conformément aux dispositions du §IV la circulaire n° 99□136 du 21 septembre 1999). Illustrant ou prolongeant le travail mené par le professeur, elles participent aux contenus enseignés. Dans la plupart des cas, la commune les finance sans les soumettre à un examen rigoureux. Or, rien n'empêche le maire, ici « payeur », de se faire « conseiller ». Il a toute légitimité pour faire valoir ses orientations, les sorties scolaires associant l'école au tissu culturel de la commune.

Le contrôle de la restauration scolaire

La commune finance et organise la restauration pour les écoles primaires. Il lui revient de choisir les prestataires de services et les fournisseurs de produits. Outre l'inspection sanitaire, elle veille au respect de la laïcité. Le maire dispose ici d'un pouvoir de contrôle. Il doit se faire un devoir de l'exercer. Conformément à l'article 2 de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État disposant que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte », on ne peut faire supporter au budget de la commune l'achat de produits dont le coût comprendrait une certification religieuse. De surcroît, l'article L122-1 du Code de la consommation interdit de vendre des aliments ainsi certifiés sans en avertir le consommateur. Compte tenu de l'importance de la production de viande hallal dénoncée par Marine Le Pen au cours de la campagne présidentielle de 2012, on peut craindre que cet article soit bafoué « en douce », certaines communes finançant des certifications hallal, mais aussi kasher, dans la plus grande opacité.

PROPOSITIONS POLITIQUES SUR L'ÉCOLE COMMUNALE

METTRE LE PÉRISCOLAIRE AU SERVICE DES SAVOIRS

Les intervenants extérieurs aux écoles peuvent être recrutés parmi le personnel communal, des associations locales ou partenaires de l'éducation nationale. A la charge des contribuables, certaines interventions portent souvent une empreinte idéologique : initiation au « djembé », éducation à la tolérance sexuelle sur fond de « théorie du genre », apprentissage de la « diversité culturelle » éloignant nos enfants de leur héritage français.

Élu maire, je m'engage à exercer un contrôle attentif et rigoureux des personnels appelés devant nos enfants, en concertation avec les conseils d'école, à concentrer leurs interventions sur les savoirs fondamentaux, à allouer dans cet esprit une partie des heures périscolaires à l'étude accompagnée, celle-ci permettant aux enfants d'accomplir une partie de leurs devoirs avant d'être remis à leurs familles. Dans le cas où, après examen, et toujours en concertation avec le conseil d'école, certaines interventions apparaîtraient indésirables, voire nuisibles, je m'engage à y mettre un terme.

DE LA MAIRIE UNE PLATE FORME CULTURELLE

Inscrites au budget municipal, les sorties doivent être placées sous le regard des contribuables qui les financent. Il arrive là encore que les thèmes choisis manifestent des orientations idéologiques contestables.

Élu maire, je m'engage à proposer une plate-forme culturelle pour les écoles dans laquelle, en concertation avec mes services, elles seront invitées à choisir une sortie scolaire par classe et par an. En partenariat avec les acteurs et les institutions de la commune, je veux offrir aux élèves une relation vivante avec la culture classique. Je souhaite également que les écoles présentent aux enfants le riche patrimoine de leur ville à travers la visite de ses musées, de ses lieux emblématiques, de ses réalisations architecturales, industrielles et artisanales.

DÉFENDRE LA SANTÉ ET LA LAÏCITÉ

La mairie organise la restauration scolaire sous tous ses aspects. On y observe depuis quelques années une dérive communautariste larvée. Outre l'introduction d'aliments religieusement certifiés contrevenant au principe de laïcité, la composition des menus fait régulièrement l'objet de revendications religieuses.

Élu maire, je m'engage à promouvoir la qualité diététique, à surveiller la transparence des marchés et, surtout, à garantir un strict respect de la laïcité. Sous mon mandat, aucune certification rituelle ne sera pratiquée ni facturée au contribuable, aucune pression ne sera exercée sur les cantines pour les plier à des préceptes alimentaires religieux.



Matraquage fiscal, injustices, clientélisme, casse sociale, disparition des services publics, délinquance, communautarisme, voilà leur bilan ! Après les échecs successifs de l'UMP, au gouvernement comme dans les collectivités locales, il est temps de faire entendre une autre voix : celle du bon sens et de l'intérêt du peuple français. Avec l'équipe qui m'entoure, je suis candidat aux élections municipales de mars 2014 pour mettre fin aux promesses non tenues et pour vous proposer une autre voie :

- ➔ **Bloquer l'augmentation des impôts locaux**
- ➔ **Agir pour la sécurité, première des libertés**
- ➔ **Rétablir des services publics locaux de proximité et de qualité**
- ➔ **Défendre l'implantation et le maintien des commerces et des PME**
- ➔ **Attribuer les aides sociales et les logements sur des critères transparents et publics**
- ➔ **Défendre l'identité française face aux communautarismes**
- ➔ **Donner la parole aux habitants par référendum sur les dossiers municipaux importants**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le 23 mars, votez

Jean-Yves WAQUET
liste
Toulon Bleu Marine

RBM Rassemblement
Bleu Marine

**FRONT
NATIONAL**



- 04.94.89.25.24 - www.fntoulon.fr -